

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 22 juin 2021

Délibération n°31 - 2021 relative aux capacités d'accueil santé minimale 2021/2022

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve les capacités d'accueil santé minimale 2021/2022.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	21
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	29	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Tableau Capacités d'accueil santé

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 07/07/2021

Document mis en ligne le : 07/07/2021